



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME

Question écrite n° 39537

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la nécessité d'adapter l'environnement législatif et réglementaire à la situation des très petites entreprises. Une entreprise de 2 ou 3 salariés n'a pas du tout les mêmes besoins ni les mêmes contraintes qu'une PME de 50 ou de 100 salariés. Or elles sont généralement soumises aux mêmes règles, qui sont souvent inadaptées à la situation des très petites entreprises. Il prend pour exemple la médecine du travail. La cotisation versée par les employeurs au service médical auquel adhère leur entreprise a théoriquement pour contrepartie un certain nombre de missions allant bien au-delà d'une simple visite médicale annuelle. En pratique, les très petites entreprises ne recourent à la médecine du travail que pour cette visite médicale annuelle. Des lors elles font valoir à juste titre que le montant de la cotisation annuelle qu'elles versent au service médical est nettement plus élevé que le coût d'une consultation. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de prévoir un statut spécifique avec des obligations allégées pour les très petites entreprises.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lenoir Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39537

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 1996, page 2948